

L'école à la maison EST EN PLEIN BOOM

▶ Le nombre d'enfants qui ont quitté les bancs de l'école a doublé en huit ans

▶ Le désamour entre les parents de jeunes enfants et le monde scolaire semble prendre de l'ampleur. En témoignent les derniers chiffres des

enfants inscrits en Enseignement à domicile (EAD) : alors qu'ils n'étaient que 502 en 2008-2009, ils sont passés à 934 en 2016-2017, soit une augmentation de près de 100 %.

Un phénomène difficile à expliquer étant donné que les parents ne sont pas obligés de justifier leur choix auprès de l'administration. Il peut donc s'agir d'un choix volontaire des parents ou de cas de force majeure (maladie grave).

Du côté de l'administration justement, on explique cette situation "pour l'essentiel par l'amélioration du contrôle du respect de l'obligation scolaire durant ces dernières années".

Beaucoup de parents qui auraient opté pour l'EAD ces dernières années sans prévenir

les services concernés seraient donc rentrés dans le rang.

Mais cela ne serait pas la seule explication. "Beaucoup de parents ne se reconnaissent plus dans notre système scolaire. Ils contestent le modèle éducatif ou trouvent que les exigences sont trop importantes et l'apprentissage non adapté au rythme des enfants", note Bernard Delvaux, sociologue à l'UCL.

Il ajoute : "De plus, les parents ont aujourd'hui plus facilement accès à de la documentation sur Internet. Elle leur permet de préparer des cours".

UN ASPECT ESSENTIEL car comme tous les autres, ces enfants doivent se soumettre tous les deux ans à des contrô-

les. "S'ils les réussissent, nous ne demandons rien aux parents, explique Jacques Vandermeest, Directeur de la Direction du contrôle de l'obligation scolaire.

Mais s'ils ratent, nous convoquons les parents pour avoir des explications."

Les parents sont donc amenés à donner plus d'informations sur leur façon de travailler.

"Nous leur demandons d'amener les livres qu'ils utilisent, de nous expliquer comment se passe une journée type... Au bout du compte, les inspecteurs peuvent décider d'obliger l'enfant à s'inscrire dans une école classique. C'est d'ailleurs le cas pour près de la moitié des jeunes ! Cette forme

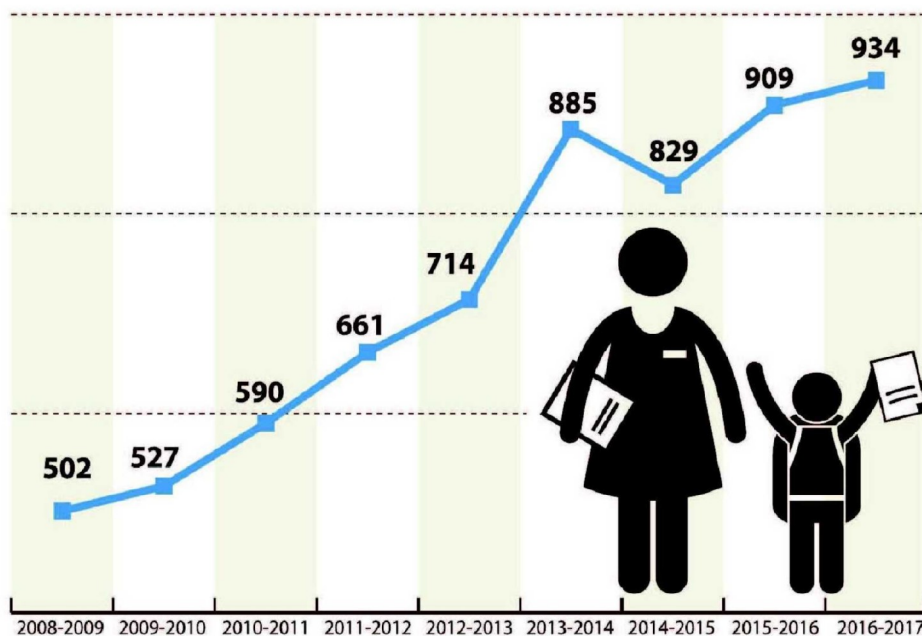
d'enseignement n'est pas adaptée à tous les enfants...", déplore M. Jacques Vandermeest.

R. D.

La moitié des jeunes retournent à l'école après un an

934
En Fédération Wallonie-Bruxelles, 934 jeunes sont inscrits à l'enseignement à domicile pour l'année 2016-2017.

Évolution du nombre d'enfants scolarisés à domicile en Fédération Wallonie-Bruxelles



Source : FWB

IPM Graphics



“C'EST DEVENU NOTRE MODE DE VIE !”

▣ La famille de Joëlle compte six enfants, et tous ont été où sont scolarisés à domicile

► Le moins que l'on puisse dire, c'est que Joëlle, qui habite dans un petit village du Brabant wallon, est une maman engagée dans le futur de ses enfants. Il y a dix ans, elle a décidé de tenter l'aventure de l'école à la maison. “Nous étions partis pour faire seulement un an. Mais finalement, c'est devenu notre mode de vie !”

Aujourd'hui, quatre des six enfants de la petite famille sont encore à la maison. “Mes deux plus grandes ont déjà terminé. Une est à l'université dans un cursus de philosophie et de musicologie et l'autre dans une école d'esthétique”, explique Joëlle.

Et à ceux qui pensent que

l'enseignement à domicile crée des enfants solitaires, la maman tient à déconstruire les préjugés. “Faire l'école à la maison, c'est tout sauf se renfermer sur soi-même. D'ailleurs,

notre horizon social s'est énormément élargi depuis que nous avons commencé. Nous faisons partie d'un groupe qui compte une dizaine de familles. Nous nous réunissons assez souvent pour des ateliers et des formations. Cela nous permet aussi,

en tant que parents, d'échanger quelques astuces.”

Elle ajoute : “Et l'environnement de nos enfants ne se limite pas seulement à ces autres jeunes qui ont le même mode de vie qu'eux. Comme tous les

autres, ils sont dans des mouvements de jeunes et dans des clubs sportifs”.

Concernant l'apprentissage, tout est prétexte à emmagasiner des connaissances, que ce soit une simple balade ou une visite à la ferme. “Nous avons aussi prévu d'aller voir une exposition sur la Mésopotamie au musée de Louvre à Lens. Cela me permettra de leur faire faire un peu d'histoire.”

IMPLIQUÉE DANS CETTE forme d'enseignement qui connaît un succès grandissant, Joëlle tient un blog (sous-l-olivier.be). Elle y documente ses propres expériences et donne des conseils aux familles qui auraient envie de se lancer.

R. D.

“UN CAPRICE DE LA PART des parents”

▣ L'école à la maison serait, selon certains experts, très néfaste pour les jeunes

► Françoise Persoons, ancienne directrice d'école, est présidente de l'ASBI. L'école à l'hôpital et à domicile, une structure qui s'occupe de donner des cours à des enfants malades en milieu hospitalier.

Pour elle, garder son enfant à la maison plutôt que de le mettre à l'école est une erreur de la part des parents. “Les enfants ont besoin de se retrouver entre eux, de sortir de leur cocon familial. Il est indispensable qu'ils apprennent à interagir et à résoudre les problèmes du quotidien. S'ils restent à la maison toute la journée, ils ne socialisent pas et risquent de devenir des solitaires.”

Françoise Persoons explique

qu'il s'agit d'un vrai problème sociétal. “C'est la culture de l'enfant roi. Les parents surprotègent leur enfant et le garder à la maison est un caprice de leur part. Ces dernières années, nous avons une véritable explosion de nombre de parents qui demandent à bénéficier de nos cours à domicile gratuitement. Leur explication est toujours la même : leur enfant est victime de phobie scolaire. C'est un problème très à la mode. Mais on doit apprendre à y faire face et à le surmonter alors que beaucoup essayent de fuir.”

M^{me} Persoons regrette ce mouvement, qui est, pour elle, une

vraie marche en arrière. “Quand je vois, à l'hôpital, ce que ressentent les enfants qui sont privés de se retrouver sur les bancs de leur classe, je me dis que la place d'un jeune est bien à l'école. En plus, il faut se souvenir qu'à l'époque, obtenir l'obligation scolaire avait été une vraie victoire ! Et maintenant que fait-on ? On fait tout pour les en arracher, cela me révolte.”

L'ANCIENNE DIRECTRICE est formelle, il est nécessaire que les autorités prennent des mesures pour restreindre l'accès à cette forme d'enseignement (ce qui est déjà envisagé, voir ci-dessous). “Il en va du futur de ces jeunes.”

R. D.

L'accès à l'enseignement à domicile pourrait être revu



Depuis déjà quelques années, les autorités affirment leur volonté de durcir les conditions d'accès à l'enseignement à domicile. Ils déplorent que les parents puissent choisir, sans que l'administration ait son mot à dire, de ne pas mettre leurs enfants à l'école.

L'ex-ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet (CDH),

avait déjà, en 2015, précisé vouloir réformer le système. Elle voulait instaurer que l'enseignement à domicile soit uniquement réservé aux jeunes qui n'ont pas la possibilité de se rendre tous les jours dans un établissement scolaire (notamment les enfants gravement malades ou encore sportifs de

haut niveau).

Un paragraphe a dès lors été ajouté dans la déclaration que doivent fournir les parents à l'administration. Il leur est demandé de préciser leurs motivations. Problème : le remplissage est facultatif et la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut s'opposer à ce choix.

De son côté, la ministre ac-

tuelle, Marie-Martine Schyns (CDH), a affirmé vouloir poursuivre cette tendance. Un décret serait d'ailleurs actuellement en cours de rédaction.

R. D.